

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du 24 FEVRIER 2014
(2^{ème} convocation sans quorum)

DLB 1028/2014

L'an deux mille quatorze et le Lundi 24 Février 2014 à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : MM. Robert BAISSÉ, Jean-Yves LE BOZEC, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, André GALINIER, Alain HUC, Yves LAUGE, Michel LOUP, Christian JANTEL, Alain SENEGAS, Alain GUIRAUD
Mme Géraldine KERVELLA

Absents excusés : MM. Bruno JULIEN, Pierre MARHUENDA

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

- 7 MARS 2014

SERVICE COURRIER

Objet : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur le Président présente les résultats du compte administratif de l'exercice budgétaire 2013, qui, en synthèse, sont les suivants :

LIBELLE	NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	Autorisations budgétaires	14 434 704,91	27 939 422,70
	Titres émis	5 998 798,44	26 973 196,19
	TOTAL		
DEPENSES	Autorisations budgétaires	14 434 704,91	27 939 422,70
	Mandats émis	4 490 971,39	26 506 096,39
	Reste à réaliser (pour information)	1 255 580,49	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	Déficit		
	Excédent	1 507 827,05	
	Excédent de Clôture 2012	974 050,30	1 832 904,81
RESULTAT 2013	Déficit		
	Excédent	2 481 877,35	2 300 004,61

Il présente, en outre, le compte de gestion 2013 établi par la trésorerie municipale qui est en tous points conforme au compte administratif.

Il invite les membres présents à se prononcer sur ces résultats et quitte la séance pour permettre au comité syndical de procéder au vote.

Madame Géraldine KERVELLA, élue en qualité de Présidente de séance, soumet au vote l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2013.

Le Comité Syndical,

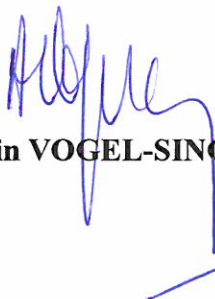
Oùï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2013 établi par son Président, ainsi que le compte de gestion établi par le receveur syndical.

Le Président,



Alain VOGEL-SINGER



**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
- 7 MARS 2014
SERVICE COURRIER**